Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
February 2014

Le
Guide d'interprÃ©tation - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables reprend et explique chacune des dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (dÃ©cret 709-2008). Il s'agit Ã la fois d'un outil conÃ§u pour faciliter l'application de la politique et d'un document de sensibilisation expliquant l'importance de protÃ©ger les milieux hydriques, humides et riverains.Â La version initiale de ce guide a Ã©tÃ© rÃ©digÃ©e en 1998 et rÃ©visÃ©e Ã quatre reprises, soit en 2000, 2002, 2005 et 2007. La version 2013 vise Ã intÃ©grer les modifications apportÃ©es Ã la Politique en 2008 et Ã apporter certaines clarifications concernant l'application concernant l'application de celle-ci.

Le Guide
d'interprÃ©tation de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables intÃ©ressera tout particuliÃ¨rement les intervenants municipaux appelÃ©s Ã Ã©laborer et Ã appliquer les rÃ¨glements d'urbanisme, les propriÃ©taires riverains et toute personne prÃ©occupÃ©e par la sauvegarde des lacs, des cours d'eau, de leurs rives et de leurs plaines inondables.

Sommaire - Le chapitre 1 vise Ã
sensibiliser le lecteur Ã la valeur Ã©cologique du littoral, des rives et des plaines inondables ainsi qu'Ã l'importance d'assurer leur protection et d'Ã©viter leur dÃ©gradation.Â Le chapitre 2 prÃ©sente sommairement l'encadrement lÃ©gal qui rÃ©git les interventions touchant les rives, le littoral et les plaines inondables des lacs et cours d'eau.Â Le chapitre 3 analyse pas Ã pas les Ã©lÃ©ments importants de la Politique, en prÃ©cisant certains points liÃ©s Ã l'Ã©laboration ou Ã l'application des rÃ¨glements municipaux. Le chapitre 4 porte essentiellement sur la dÃ©limitation de la ligne des hautes eaux et explique les diverses faÃ§ons de la localiser. Elle prÃ©sente de faÃ§on plus dÃ©taillÃ©e la mÃ©thode botanique simplifiÃ©e qui permet Ã des non initiÃ©s de dÃ©terminer la ligne avec une prÃ©cision acceptable.Â Le chapitre 5 indique comment dÃ©finir une bande riveraine de 10 ou 15 mÃ¨tres de profondeur en tenant compte des caractÃ©ristiques du terrain. Enfin, un glossaire prÃ©sente les dÃ©finitions de plusieurs des termes citÃ©s.

Â Guide d'interprÃ©tation - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables